



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/166

OBJET : RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'ENGAGEMENT D'UNE MISSION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE.

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 6 décembre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : le 6 décembre 2017

Le 12 Décembre de l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)		Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle		M GACHET	MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	M CLAVERIE
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M CLEMENT
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

La séance est ouverte

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/166

OBJET : RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'ENGAGEMENT D'UNE MISSION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions de l'article L.229-26 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernisant les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages modifiant l'article L.229-26 du code de l'environnement ;

Vu la délibération du comité syndical du Sysdau en date du 2 décembre 2016 actant l'engagement du Sysdau pour la transition énergétique et climatique ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Exposé :

Considérant que le PCAET est un document cadre de la politique énergétique et climatique ainsi qu'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire,

Considérant que la Communauté de communes Montesquieu dispose de 42 264 habitants et doit donc élaborer son PCAET avant le 31 décembre 2018 ;

Considérant que l'échelle du ScoT de l'aire métropolitaine bordelaise est l'échelle pertinente pour conduire les réflexions, les études et les différents partenariats nécessaires ;

Considérant que le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements **internationaux de la France** ;

- Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de **limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique** ;

Considérant que le PCAET doit obligatoirement contenir :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction

- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/166

OBJET : RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'ENGAGEMENT D'UNE MISSION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE.

- Les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz
 - Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci
 - La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux
 - Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants
 - Une estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique
 - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique d'affectation des terres
- En effet ; au-delà du cadre réglementaire

Considérant la nécessité de développer une vision stratégique à long terme

En effet, au-delà du cadre réglementaire, les thématiques abordées par un PCAET abordent un large spectre de champs (aménagement du territoire, économie, environnement, ...) qui relève des missions des élus et qui sont inscrites pour la plupart d'ores et déjà dans les orientations du SCoT.

Inscription directe dans le SCoT :

- Économiser l'énergie et amorcer la transition énergétique
- Anticiper les effets d'îlots de chaleur urbains » liés au réchauffement climatique
- Autres chapitres en lien direct également :
- Identification d'un socle agricole, naturel et forestier pour une protection et une valorisation des différentes entités paysagères du territoire.
- Soutenir des agricultures de projets de nature au service des territoires
- Construire un schéma métropolitain des mobilités (REIAM – Réseau Express des Intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/166

OBJET : RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'ENGAGEMENT D'UNE MISSION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE.

Considérant les articulations nécessaires avec les autres échelles

Le futur SRADDET comprend un volet spécifique « Air, Energie, Climat » dont il est nécessaire d'anticiper les recommandations et exigences de la Région

- En Gironde, les autres SCoT (Bassin d'Arcachon et Sud Gironde) ont entamé des démarches similaires à l'échelle du SCoT
- Le PCAET de Bordeaux Métropole dispose d'un chapitre relatif aux territoires limitrophes et à ses actions de coopération

Considérant que le Sysdau se propose d'accompagner l'ensemble des communautés de communes de son périmètre dans cette démarche nouvelle.

Cette mission Air-Energie-Climat, s'inscrit dans les orientations du SCoT et relève également de sa mise en œuvre. L'échelle de la couronne métropolitaine bordelaise constitue un périmètre pertinent, en étroite collaboration avec la métropole, pour la conduite d'analyses et de définition de stratégies pour des phénomènes d'une ampleur dépassant le simple cadre intercommunal.

Cette mission s'organise en différentes phases :

Diagnostic des enjeux énergétiques et climatiques :

Bilan énergétique (production et consommation), analyse GES, biomasse, ...

- Pilotage : Sysdau
- Partenaires impliqués : ALEC, ATMO + partenaires spécifiques
- Calendrier : septembre/octobre 2017
- Coût pris en charge par le Sysdau

Définition d'une stratégie territoriale et opérationnelle :

Définition des objectifs stratégiques et opérationnels et déclinaisons territoriales

- Pilotage : Sysdau et le comité de pilotage
- Partenaires impliqués : ALEC + partenaires spécifiques
- Calendrier : novembre /décembre 2017
- Coût pris en charge par le Sysdau

Élaboration d'un programme d'actions et ses déclinaisons territoriales par Communauté de communes

Définition des actions opérationnelles par rapport aux objectifs stratégiques

- Pilotage : Sysdau et le comité de pilotage



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/166

OBJET : RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'ENGAGEMENT D'UNE MISSION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE.

- Partenaires impliqués : ALEC, ATMO, ADEME
- Calendrier : 1 semestre 2018

- Coût :

- Les études « ingénierie climat énergie » et l'évaluation environnementale seront réalisées par un bureau d'études spécialisé : prise en charge par le SYSDAU
- Études de potentialités et d'ingénierie (réseau, accompagnement) prises en charge par le SYSDAU par le biais de subventions FSIL/ETAT
- Les compléments nécessaires aux études et à l'avancement des travaux seront apportés par les participants à la mission Air Energie Climat

Finalisation, mise en œuvre et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de chaque Communauté de Communes

Écriture des PCAET par communauté de communes, mise en place des éléments de suivi et d'évaluation

- Pilotage : Sysdau et Communauté de Communes
- Partenaires impliqués : ALEC, ATMO, ADEME, SDEEG, fournisseurs, distributeurs et exploitants des réseaux d'énergie
- Calendrier : 2eme semestre 2018
- Coût réparti en : accompagnement et coordination : 30 000 €

L'ensemble de ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les territoires et les différents partenaires publics et privés (ADEME, ALEC, ATMO Nouvelle Aquitaine, Région, Départements, Bordeaux Science Agro, SDEEG, Chambres consulaires, CRPF, bureaux d'études, fournisseurs, distributeurs et exploitants des réseaux d'énergie, ...). Un comité de pilotage sera formé pour en assurer l'élaboration et le suivi, il s'agira en fait du groupe de travail « Air, Energie, Climat » de la commission syndicale de mise en œuvre du SCoT [Métropole Responsable]. Il sera composé des représentants des différentes intercommunalités associées à cette mission. Chacune d'entre elle sera représentée à minima par un élu et un technicien du territoire concerné.

Considérant l'obligation de réaliser une évaluation environnementale pour la réalisation du PCAET, les travaux menés devront se traduire par une démarche visant, au fil de l'élaboration du plan, à anticiper et réduire les impacts potentiels négatifs sur l'environnement et maximiser les effets positifs.

Considérant que cette délibération tient lieu de déclaration d'intention, elle sera publiée sur le site internet de la communauté de communes conformément aux dispositions des articles L. 121-18 -II et R. 121-25 du code de l'environnement.

Considérant la nécessité d'associer les habitants du territoire à cette démarche engagée de PCAET, il est proposé notamment les modalités suivantes de concertation en s'appuyant sur le conseil de développement en place à la CCM :

- outils numériques : Site internet, newsletter, vidéo dédiée sur les thèmes traités
- productions écrites : Registre mis à disposition du public, publication dans les bulletins municipaux et communautaires, publications dédiées
- événements : réunions publiques, café PCET, ateliers, spectacle



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/166

**OBJET : RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL (PCAET) À L'ÉCHELLE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'ENGAGEMENT D'UNE
MISSION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU
SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE.**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Prescrit l'élaboration d'un PCAET à l'échelle du territoire communautaire

Valide les mesures proposées pour la concertation et la participation du public aux travaux

Confier une mission climat-air-énergie au Sysdau dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Nomme les élus référents pour siéger au comité de pilotage (Groupe de travail « Air, Energie, Climat » de la commission syndicale de mise en œuvre du ScoT [Métropole Responsable] :

Titulaire : Corinne MARTINEZ – Suppléant : Benoît AULANIER

Autorise Monsieur le Président à désigner les techniciens de la CDC ou d'une commune pouvant accompagner en tant que de besoin les élus au comité de pilotage.

Autorise Monsieur le Président à effectuer les différentes démarches nécessaires à l'élaboration du PCAET et notamment celles relatives à la participation du public.

Fait à Martillac, le 12 décembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement